

Dossier du BHI CBC-1

LETTRE CIRCULAIRE 70/2003
13 novembre 2003

**RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE DE L'OHI SUR LE
RENFORCEMENT DES CAPACITES (CBC de L'OHI)**

Référence: LC du BHI 30/2003 du 10 avril 2003
LC du BHI 39/2003 du 20 juin 2003

Monsieur le Directeur,

Le rapport de la 1ère réunion du CBC de l'OHI, organisée à Monaco, au BHI, les 11 et 12 septembre, est joint en annexe.

Le Comité de direction remercie les membres du CBC de l'OHI qui ont fait parvenir leurs commentaires et suggestions et vous rappelle que ce comité est ouvert à tout Etat membre de l'OHI qui souhaiterait y nommer un représentant.

Nous attirons notamment votre attention sur la définition du "renforcement des capacités" telle que fournie en Annexe 4 à cette lettre circulaire. Par ailleurs, le Comité de direction demande instamment aux Etats membres de fournir, dans les meilleurs délais, des réponses au Questionnaire relatif à la S-55 (voir point 6.3. de l'ordre du jour, en 11) déjà distribué sous couvert de la LC du BHI 41/2003 du 24 juin 2003. Tous les commentaires des Etats membres sur ces points ou sur d'autres éléments du rapport sont les bienvenus.

Le rapport, ainsi que d'autres documents pertinents se rapportant à des questions relatives au renforcement des capacités, peuvent être consultés sur le site Web de l'OHI.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

(original signé)

Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA
Directeur

Annexe A: Rapport de la 1ère réunion du CBC de l'OHI + Annexes 1 à 6

[CBC1-20]

**RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE DE L'OHI SUR LE
RENFORCEMENT DES CAPACITES
11-12 SEPTEMBRE 2003, BHI, MONACO.**

- Annexe 1. Liste des Participants
- Annexe 2. Ordre du jour
- Annexe 3. Mandat et Règles de procédure
- Annexe 4. Définition du renforcement des capacités
- Annexe 5. Liste d'actions
- Annexe 6. Liste des documents de la réunion

**RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE DE L'OHI SUR LE
RENFORCEMENT DES CAPACITES
11-12 SEPTEMBRE 2003, BHI, MONACO.**

1) Date et lieu

La première réunion du CBC de l'OHI a eu lieu au BHI, Monaco, les 11 et 12 septembre 2003, sous la présidence du capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA (Directeur du BHI). Etaient présents à la réunion, tous les membres du Comité, un pays observateur (République de Corée) et deux invités, le Dr. David WELLS, représentant le milieu universitaire et M. Gordon JOHNSTON, représentant le secteur privé. La liste des participants est fournie en Annexe 1.

2) Point de l'ordre du jour 1.1 - Ouverture et bienvenue

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA a ouvert la réunion et a souhaité la bienvenue aux participants. Les autres membres du Comité de direction, le Vice-amiral MARATOS et le Contre-amiral BARBOR, ont fait des présentations sur leurs domaines de travail concernant le renforcement des capacités. Le contre-amiral BARBOR a mentionné en particulier la participation de l'OHI aux travaux d'UNICPOLOS et a noté que la troisième réunion s'était concentrée sur le renforcement des capacités dans le domaine de la cartographie marine et de la sécurité de la navigation. Une recommandation qui sera faite à l'Assemblée des NU encouragera les nations côtières à adhérer à l'OHI et à soutenir un Fonds d'affectation spéciale pour les questions relatives au renforcement des capacités.

Le vice-amiral MARATOS a retracé l'engagement passé de l'OHI eu égard aux questions de coopération technique et la formation du Comité sur le renforcement des capacités (CBC) à la suite de la dissolution de l'ancien CCAT (Comité de coordination de l'assistance technique et de la coopération) FIG-OHI.

Ce sujet a été expliqué de manière plus détaillée par le capitaine de vaisseau GORZIGLIA qui s'est référé en particulier à la décision de la FIG de se retirer du CCAT, et à la création consécutive de l'actuel CBC. Il a insisté sur le fait la Commission devait convenir des points élémentaires suivants : la présidence et la vice-présidence, le mandat et les règles de procédure, la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités, l'établissement d'une liste d'actions et une décision sur le lieu et la date de la prochaine réunion.

3) Point de l'ordre du jour 1.2 - Informations de fond

M. Paul Cooper (USA) a fait une présentation sur les activités de l'ancien CCAT. Il a précisé que le peu de succès qu'avait connu ce Comité s'expliquait en partie par le manque de direction et par le fait de ne pas avoir assigné de missions spécifiques aux membres. Il a également présenté un résumé des travaux exécutés par son organisation, le "Naval Oceanography Command", par le biais du "HYCOOP Program" élaboré et soutenu par l'"US Navy", en mettant l'accent sur deux projets actuels dans les zones du golfe du Honduras et du golfe de Fonseca (Amérique centrale).

4) Points de l'ordre du jour 1.3 et 1.6 - Approbation de l'ordre du jour et calendrier

Ces points ont été approuvés à l'unanimité. L'ordre du jour figure en Annexe 2. Les documents de travail de la réunion sont disponibles sur le site Web de l'OHI. La liste des documents est fournie en Annexe 6.

5) Point de l'ordre du jour 2 - Présidence et vice-présidence

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA a précisé que, si la majorité requise des Etats membres de l'OHI avait approuvé la présidence, comme proposé dans la LC du BHI 7/2003, deux Etats membres avaient indiqué qu'ils préféreraient que le président du Comité soit un représentant des Etats membres.

Le Comité a décidé de confirmer le capitaine de vaisseau GORZIGLIA, dans ses fonctions de président du CBC de l'OHI, et le capitaine de vaisseau BARRITT (RU) en tant que vice-président. Le Comité a décidé que la question de la présidence serait examinée lors de la prochaine réunion, en notant qu'à l'avenir, il était possible que cette position soit occupée par un représentant des Etats membres.

6) Point de l'ordre du jour 3 – Mandat et règles de procédures

Un groupe de rédaction, composé par l'Australie, l'Inde et les USA, et présidé par le capitaine de vaisseau BARRITT (Vice-président), a examiné et approuvé le mandat et les règles de procédure, et a proposé quelques amendements qui ont été approuvés à l'unanimité par le Comité. Le nouveau mandat et les règles de procédure (selon la nouvelle appellation) sont inclus dans l'Annexe 3.

7) Point de l'ordre du jour 4 – Conséquences du nouveau chapitre V de la Convention SOLAS. Conseils et soutien aux nations côtières.

Le vice-président du CBC de l'OHI a entièrement reconnu l'importance des Règles 9 et 2 du nouveau Chapitre V de la Convention SOLAS. Les représentants du BHI ont mentionné la mesure déjà prise par le BHI avec l'OMI, en envoyant des lettres aux Etats membres de l'OMI et en prévoyant une présentation d'une demi-journée sur les activités de l'OHI, lors de la prochaine réunion du Comité de la sécurité maritime de l'OMI.

Il a été convenu à l'unanimité que le Comité devrait aider les Etats membres à accroître la visibilité de l'Organisation à un haut niveau gouvernemental des nations côtières.

8) Point de l'ordre du jour 5 - Récentes initiatives des Commissions hydrographiques régionales. Analyse des résultats obtenus.

Le vice-président du CBC a fait une présentation détaillée des projets actuellement mis en oeuvre par les Commissions hydrographiques régionales de l'OHI. Il a été convenu que les CHR étaient un important outil devant permettre la progression des efforts en matière de renforcement des capacités et que l'approche régionale adoptée en matière de renforcement des capacités nécessitait à la fois un soutien international et des accords bilatéraux.

Le représentant français a décrit le projet actuellement élaboré par la Commission hydrographique de l'Atlantique oriental en Afrique occidentale et le Comité a décidé que des directives permettant d'évaluer le statut de l'hydrographie, de la cartographie marine et des RSM devraient être rédigées, en tirant parti de l'expérience acquise, au bénéfice d'autres régions souhaitant développer des projets similaires. L'expérience acquise dans le cadre du projet relatif à la mer des Caraïbes pourrait également être prise en considération dans cette perspective.

9) Point de l'ordre du jour 6 - Analyse du Programme 2 “Renforcement des capacités” du programme de travail de l'OHI pour la période 2003-2007.

Le président a formulé des commentaires sur le programme de travail actuel de l'Organisation. Il a rappelé au Comité que la priorité avait été accordée à des zones spécifiques pour des projets de développement en matière d'hydrographie et de sécurité de la Navigation, comme par exemple l'Amérique centrale, l'Afrique occidentale, la Baltique et

la mer Rouge. Toutefois, d'autres zones d'intérêt devraient être évaluées et incorporées dans le futur programme de travail.

10) Point de l'ordre du jour 6.1 - Définition du renforcement des capacités

Après avoir reconnu la nécessité de rédiger une définition du renforcement des capacités spécifique à l'OHI, un groupe de rédaction s'est réuni afin de proposer une définition prenant en compte les différentes alternatives. Le Comité a accepté à l'unanimité la définition qui figure en Annexe 4.

11) Point de l'ordre du jour 6.2 - Projets en cours en matière de coopération technique

Le secrétaire du CBC, le capitaine de vaisseau BERMEJO, a présenté un document décrivant un certain nombre de projets de coopération technique auxquels l'OHI participe. Parmi les projets déjà financés et en cours, ont été soulignées les parties 1 et 2 du projet MEDA. D'autres projets déjà achevés et approuvés par les autorités régionales des pays bénéficiaires, comme le projet conjoint COCATRAM/OHI, sont toujours en attente d'un financement.

Le capitaine de vaisseau BERMEJO a attiré l'attention sur la nécessité pour les gouvernements de ces pays et pour les agences de financement de reconnaître l'importance de l'hydrographie afin que les projets consacrés au développement de cette zone puissent obtenir un soutien adéquat.

D'autres projets non inclus dans les documents de travail ont été mentionnés, comme par exemple ceux du "golfe du Honduras" et du "golfe de Fonseca" ainsi que les projets exécutés dans l'intérêt de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Fiji.

Le Comité a reconnu que l'hydrographie était généralement incluse en tant que composante de projets principaux concernant des zones de développement plus larges. Il a été convenu que la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités devait refléter la nécessité d'impliquer de manière efficace les administrations nationales, d'améliorer le profil de l'OHI en tant que point de référence pour les contributions techniques aux projets.

On a estimé que la formation constituait un élément fondamental du renforcement des capacités et, dans ce sens, le Comité a reconnu le soutien que l'OHI apporte à l'AMI (Trieste) et les efforts fournis par d'autres pays comme l'Inde, le Japon, le RU et les USA en vue de l'établissement de cours internationaux. Ces cours sont annoncés par l'OHI, sous couvert de lettres circulaires.

12) Point de l'ordre du jour 6.3 - Nouvelle édition de la Publication S-55 de l'OHI

Le capitaine de vaisseau BARRITT a décrit les travaux relatifs à la mise à jour de la Publication S-55 de l'OHI. Il a noté la nécessité de disposer de données de tous les Etats membres de l'OHI ainsi que l'importance du rôle de coordination que jouent les Commissions hydrographiques régionales. Le questionnaire relatif à la S-55 vient d'être adressé à tous les Etats côtiers. Des contacts ont également été établis avec l'OMI, la Chambre de commerce internationale et le Nautical Institute.

Le CBC a reconnu que ses membres devraient encourager les Commissions hydrographiques régionales à contribuer au processus de mise à jour de la S-55 (conseils aux Etats non membres, élaboration de bases de données régionales) et à fournir une assistance pour l'établissement de contacts avec les Etats non membres, dans leur région.

Le Comité a également reconnu l'importance de mettre en œuvre une base de données numérique de la S-55 au BHI devant être tenue à jour par les Etats membres de l'OHI.

13) Point de l'ordre du jour 7 – Mise au point d'une stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités visant à évaluer, entreprendre et mettre en œuvre des projets connexes.

Le président a noté que l'attention du Comité devrait à présent porter sur la mise au point d'une stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités et qu'un groupe de travail serait formé afin de travailler sur ce type de stratégie reposant sur les conclusions et orientations données par le Comité.

D'une manière générale, le Comité a reconnu que la première priorité d'une stratégie adéquate devrait être de pouvoir accéder, à un haut niveau, aux gouvernements et aux agences de financement afin de présenter les problèmes régionaux, et de les convaincre de l'importance de l'hydrographie et des bénéfices tangibles qui peuvent être retirés de son développement, renforcés par le nouveau chapitre V de la Convention SOLAS et la convention UNCLOS. On a noté que les agences de financement mondiales n'accordaient pas encore la même priorité à l'hydrographie qu'aux autres programmes, concernant par exemple la biodiversité. Il pourrait être utile d'organiser une conférence pour que les agences de financement expliquent l'hydrographie dans le contexte politique des Conventions SOLAS et UNCLOS.

Il a également été reconnu que des zones spécifiques devant être développées devaient être identifiées et obtenir la priorité, et le capitaine de vaisseau BARRITT a suggéré, comme objectif, que tous les Etats côtiers atteignent au moins la première phase du développement hydrographique, comme établi dans la M-2.

En conclusion, il a été reconnu que le CBC devrait obtenir un accord (ou une approbation) concernant le concept aux plus hauts niveaux politiques et diplomatiques.

Le Comité a décidé de créer un « groupe de travail » présidé par le vice-président, avec l'Australie, le Chili, la France, l'Allemagne, l'Inde et les USA, chargé de rédiger une stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités, avant le 31 décembre 2003.

Le Comité a également décidé que les membres du CBC soumettront leurs amendements suggérés en ce qui concerne la Publication M-2 de l'OHI, laquelle est considérée comme un outil important en vue d'accroître la visibilité de l'OHI.

14) Point de l'ordre du jour 8 – Options de financement à l'appui du renforcement des capacités.

Point de l'ordre du jour 8.1 – Organisations de financement nationales, régionales et internationales.

Une liste des principales agences de financement définie par le BHI a été présentée à la réunion. On a reconnu qu'il était important d'exercer une pression continue auprès des organismes de financement, par le biais de visites personnelles.

Les mêmes arguments soulevés lors de la discussion de la stratégie du CBC ont été répétés, à savoir la nécessité que l'hydrographie soit reconnue en tant que facteur fondamental à la fois pour l'essor de certains secteurs économiques, et en tant qu'élément de valeur réelle.

Il a également été reconnu que des « études de sensibilité » devraient être exécutées afin de démontrer pourquoi l'hydrographie devrait être financée et que ces études devraient être annoncées de manière appropriée.

Il a été convenu que les membres du CBC fourniraient des données à la liste des agences de financement, y compris les adresses des contacts.

15) Point de l'ordre du jour 8.2 – Fonds d'affectation spéciale de l'OHI

De longues discussions ont porté sur le concept d'un fonds d'affectation spéciale de l'OHI. Le président a expliqué que le budget de l'OHI incluait actuellement un petit fond pour l'assistance technique principalement consacré au financement des voyages organisés dans le cadre de l'assistance technique, mais qui ne permettait pas de financer un projet. Il faudrait toutefois décider de la façon dont les fonds provenant de donateurs potentiels devraient être gérés et ceci pourrait être effectué par le biais d'un « fonds d'affectation spéciale » ou d'un autre mécanisme de ce type.

Il a été estimé que si les actuelles dispositions financières de l'OHI ne prévoyaient pas ce type de gestion des fonds, le Règlement devrait alors être révisé. Les délégués des USA et de l'Allemagne ont déconseillé d'impliquer le BHI dans des projets de financement spécifiques étant donné que ceci dépasserait probablement les capacités des effectifs limités du BHI, et ils ont recommandé que les fonds de l'OHI soient administrés par le biais des agences de financement existantes qui possèdent l'expérience requise.

Le délégué australien a précisé que, s'il préférerait inclure toute donation possible dans le cadre du budget de l'OHI au chapitre "CB", le projet de stratégie de l'OHI devant être produit devrait inclure ce point important.

Le président a insisté sur le fait que le système pouvait aisément gérer tout revenu extraordinaire mais qu'il était plus difficile de décider de la manière dont ces fonds devraient être utilisés et qu'il était important de tenir compte des souhaits des donateurs.

Il a été décidé qu'il était plus important, en premier lieu, d'identifier et d'accorder la priorité à des projets candidats et, dans un second temps, de s'intéresser à la gestion des fonds.

16) Point de l'ordre du jour 8.3 – contribution du secteur privé/ du milieu universitaire

Le Dr. David WELLS et M. Gordon JOHNSTON ont fait de remarquables présentations sur la manière dont le milieu universitaire et le secteur privé pourraient aider le CB de l'OHI dans ses travaux. Les présentations sont accessibles sur le site Web de l'OHI (Documents CBC1-17 et CBC1-18 respectivement). Les points de vue exprimés ont été longuement discutés et le groupe de travail formé pour mettre au point une stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités examinera les résultats. Le Comité a remercié les Dr WELLS et JOHNSTON pour leurs intéressants points de vue et pour leurs recommandations.

17) Point de l'ordre du jour 8.4 – Autres sources.

Ce point s'est concentré en particulier sur le budget de l'OHI. Le président a précisé que d'un point de vue administratif, le fait d'accepter des donations ne posait aucun problème, mais qu'une politique était nécessaire pour déterminer comment ces contributions extraordinaires devraient être utilisées.

18) Point de l'ordre du jour 9 – Programme de travail du Comité.

Liste d'Actions, calendrier et responsabilités.

Le Comité a préparé une liste d'actions qui constituera son programme de travail initial. (voir Annexe 5)

L'organisation d'une seconde réunion a été envisagée et le Comité a décidé que la prochaine réunion devrait être programmée en 2004. L'Australie a proposé d'organiser la réunion, ce qui a été approuvé à l'unanimité. Les date et lieu seront décidés ultérieurement, mais le délégué australien (le capitaine de vaisseau KAFER) a fait part de son intention de l'organiser conjointement avec la prochaine réunion de la CHPSO.

19) Point de l'ordre du jour 10 – Clôture

Le président a remercié les participants de leur présence et participation, et a clôturé la réunion, le samedi 12 septembre à 16h30.

ANNEXE 1 au rapport du CBC

LISTE DES PARTICIPANTS

| Etat membre | Nom | Mél | Adresse |
|------------------------|---|--|---|
| Australie | CV Bruce KAFER | Bruce.Kafer@defence.gov.au | Royal Australian Navy Hydrographic Service 8 Station Street Wollongong, NSW 2500 Australie |
| Chili | CV Fernando MINGRAM 1 st LV. Enrique SILVA VILLAGRA | director@shoa.cl esilva@shoa.cl | Servicio Hidrografico y Oceanografico de la Armada Casilla 324 Valparaiso Chili |
| France | Ing. en chef Michel LE GOUIC | mlegouic@shom.fr | Service Hydrographique et Océanographique de la Marine BP5 00307 Armées France |
| Allemagne | M. Horst HECHT | horst.hecht@bsh.de | Bundesamt Für Seeschifffahrt Und Hydrographie Dierkower Damm 45 D18 146 Rostock Allemagne |
| Inde | CF Vinay BADHWAR | nho@sancharnet.in | National Hydrographic Office Post Box No. 75 107 – A Rajpur Road Dehra Dun – 248 001 (U.P.) Inde |
| Corée (Rép. de) | M. OH Soon-Bock M. CHOI Shin-Ho | choish@nori.go.kr | National Oceanographic Research Institute Gukrip Haeyang Josawon 1-17,7 ga, Hang dong, Jung-gu Inchon , 400-800 République de Corée |
| Mozambique | M. Albano GOVE | albanogove@teledata.mz | Instituto Nacional De Hidrografia e Navegação Av Karl Marx No. 153 P.O. Box No. 2089 Maputo Mozambique |
| Norvège | M. Frode KLEPSVIK | frode.klepsvik@statkart.no | Statens Kartverk Sjøkartverket Norwegian Hydrographic Service P.O. Box 60 N-4001 Stavanger Norvège |

| | | | |
|------------|---|--|--|
| RU | CV. Michael K. BARRITT | mike.barritt@ukho.gov.uk | United Kingdom Hydrographic Office Admiralty Way Taunton Somerset TA1 2DN Royaume-Uni |
| USA | Dr. Edward JOHNSON | Johnsone@navo.navy.mil | Naval Oceanographic Office Code OT– 1002 Balch Blvd. Stennis Space Center Mississippi, 39522-5001 USA |
| USA | M. Paul COOPER | cooperp@navo.navy.mil | Naval Oceanographic Office Code N44 - 1002 Balch Blvd. Stennis Space Center Mississippi, 39522-5001 USA |
| BHI | Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA (Président) Capitaine de vaisseau Federico BERMEJO (Secrétaire) | hgorziglia@ihb.mc fbermejo@ihb.mc | Bureau hydrographique international 4, Quai Antoine 1er MC 98000 Monaco |

Invités

| | Nom | Mél | Adresse |
|--------------------------------------|--------------------|--|---|
| Milieu universitaire (Canada) | Dr. Dave WELLS | dew@unb.ca | University of New Brunswick 538, Squires Street Fredericton Nouveau Brunswick E3B 5A3 Canada |
| Secteur privé (RU) | M. Gordon JOHNSTON | Gordon.Johnston@thales-geosolutions.com | Thales Geosolutions Group Unit 4. White Lodge Busines Park Hall Road Norwich NR4 6D6 Royaume-Uni |

| | | | |
|----------------------------------|--------------------------|--|---|
| Président du BHI | VA. Alexandros MARATOS | amaratos@ihb.mc | BHI |
| Directeur du BHI | CA. Kenneth BARBOR | kbarbor@ihb.mc | BHI |
| BHI (Cartographie) | Ing. en chef Michel HUET | mhuet@ihb.mc | Bureau hydrographique international 4, Quai Antoine 1er MC 98000 Monaco |
| BHI (Gestion des données) | M. Anthony PHARAOH | apharaoh@ihb.mc | |
| BHI (Hydrographie) | CC Steve SHIPMAN | sshipman@ihb.mc | |

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
 - 1.1 Bienvenue
 - 1.2 Information de fond – Anciennes activités du CCAT
 - 1.3 Approbation de l'ordre du jour et du calendrier
 - 1.4 Liste des Documents
 - 1.5 Dispositions locales
2. Présidence et vice-présidence.
3. mandat et Règles de procédures de CBC de l'OHI.
4. Conséquences du nouveau chapitre V de la Convention SOLAS. Conseils et soutien aux nations côtières.
5. Récentes initiatives des Commissions hydrographiques régionales. Analyse des résultats obtenus.
6. Analyse du Programme 2 "Renforcement des capacités" du Programme de travail de l'OHI pour la période 2003-2007.
 - 6.1 Définition du renforcement des capacités
 - 6.2 Projets en cours en matière de coopération technique.
 - 6.3 Nouvelle édition de la Publication S-55 de l'OHI
7. Mise au point d'une stratégie de l'OHI pour le renforcement des capacités visant à évaluer, entreprendre et mettre en œuvre des projets connexes .
8. options de financement à l'appui du renforcement des capacités
 - 8.1 Organisations de financement nationales, régionales et internationales
 - 8.2 Fonds d'affectation spéciale de l'OHI
 - 8.3 Contribution du milieu universitaire/du secteur privé
 - 8.4 Autres sources
9. Programme de travail du Comité
Liste d'Actions, calendrier et responsabilités.
10. Clôture

MANDAT ET REGLES DE PROCEDURE

MANDAT

1. La Commission de l'OHI sur le renforcement des capacités est chargée :
 - 1.1. d'évaluer en permanence et à l'aide d'une méthodologie appropriée et reconnue l'état des levés hydrographiques, des cartes marines et des informations nautiques dans les nations et les régions où l'hydrographie est en cours de développement. Ceci inclut le développement et la tenue à jour de la publication de l'OHI "S-55 – Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde » (voir Note en bas de page¹)
 - 1.2. de coopérer avec le BHI en vue d'établir et de maintenir d'étroites relations avec les agences nationales et avec les organisations internationales susceptibles d'assurer un financement ou d'apporter un soutien autre aux projets d'assistance technique, ainsi que d'étudier les procédures d'obtention de fonds pour l'assistance technique, auprès de ces organisations.
 - 1.3. de coopérer avec les commissions hydrographiques régionales eu égard à la création de groupes d'étude ou de groupes d'action chargés d'effectuer des évaluations dans les domaines identifiés par l'OHI, dans le cadre du « programme de travail » quinquennal.
 - 1.4. de soutenir le BHI dans son contrôle détaillé et continu des évaluations effectuées et de dégager des idées visant au développement de projets pouvant éventuellement découler des rapports des groupes d'étude ou des groupes d'action, tout en contribuant également à partager l'expérience acquise dans ce domaine.
 - 1.5. de coopérer avec le BHI eu égard à la fourniture de conseils à l'ensemble des nations maritimes qui demandent un soutien pour le développement de capacités hydrographiques, à la suite de la mise en œuvre de la Règle 9 du Chapitre V de la Convention SOLAS.
 - 1.6. d'apporter un soutien au BHI, en ce qui concerne la rédaction et la tenue à jour du programme de travail 2 « Renforcement des capacités ».
2. Sauf décision contraire de la Commission, cette dernière sera présidée par le directeur du BHI, responsable du renforcement des capacités, afin de faciliter les communications entre tous les membres et toutes les organisations qui prennent part aux activités de la Commission, et de centraliser les efforts. La Commission aura également un secrétaire, nommé par le Comité de direction du BHI.
3. En dehors du président et du secrétaire, la Commission comprendra des membres des Etats membres de l'OHI, de préférence des Directeurs de Services hydrographiques

¹ Note: si la proposition est approuvée, les publications de l'OHI S-55 et S-59 seront combinées en une seule publication.

nationaux. Les membres nommés devront couvrir une vaste zone géographique, et représenter un large éventail d'expériences et de formations. L'un des membres sera nommé vice-président. La Commission peut inviter des observateurs à participer à ses activités.

4. La Commission aura son secrétariat permanent au BHI, à Monaco. Le secrétariat assurera les services de secrétariat ainsi que les services administratifs nécessaires au regroupement, à la conservation et à la diffusion des informations pour le compte de la Commission. Il fournira un résumé de toutes les activités de la Commission en vue de son insertion dans le Rapport annuel de l'OHI. Le président rendra compte des activités de la Commission sur le renforcement des capacités lors de chaque séance ordinaire de la Conférence hydrographique internationale.
5. La Commission sur le renforcement des capacités se réunira une fois par an aux date et lieu convenus par les membres. L'ordre du jour comprendra toujours l'examen du développement du programme de travail 2 de l'OHI et la progression de la publication/base de données "S-55" de l'OHI.
6. Le fonctionnement interne de la Commission sera régi par des règles de procédure établies et approuvées par les membres de la Commission, si cela est jugé nécessaire.

REGLES DE PROCEDURE

1. Le Comité de l'OHI sur le renforcement des capacités se réunira une fois par an, chaque fois que cela sera possible conjointement avec une autre conférence ou une autre réunion. La date et le lieu de la réunion seront décidés lors de la réunion précédente, afin de faciliter l'organisation du voyage des participants. Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées par le Président ou par tout membre désigné, lorsque cela sera jugé nécessaire, avec l'approbation de la majorité simple de l'ensemble des membres du Comité.
2. Il est attendu que les membres participent à toutes les réunions du Comité. Les membres qui sont dans l'incapacité de participer à une réunion devront désigner un suppléant ou bien envoyer au président et au secrétaire, avant la réunion, une contribution écrite sur des points pertinents de l'ordre du jour.
3. Entre les réunions, les travaux du CBC de l'OHI progresseront par correspondance. Les communications s'effectueront normalement par courrier électronique. Les communications et les documents d'information seront mis sur la section du CBC de l'OHI sur le site Web de l'OHI.
4. La langue de travail du Comité sera l'anglais.
5. Le compte rendu de chaque réunion sera distribué au président du BHI et aux membres du Comité dans le mois qui suit la réunion et les commentaires des membres devront être reçus dans les 2 mois suivant la réunion. Le compte rendu final sera inclus sur le site web de l'OHI.
6. Pendant les réunions, les décisions seront prises à la majorité simple des membres du Comité présents. Lorsque les questions seront réglées par correspondance, la majorité simple de l'ensemble des membres sera requise.
7. Le mandat du CBC peut être amendé sur décision de la majorité simple de l'ensemble de ses membres.

DEFINITION DU RENFORCEMENT DES CAPACITES

EN CE QUI CONCERNE L'OHI, LE « RENFORCEMENT DES CAPACITES » EST DEFINI COMME LE PROCESSUS PERMETTANT A L'ORGANISATION D'EVALUER ET DE CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET A L'AMELIORATION DES ETATS, AFIN DE REpondre AUX OBJECTIFS DE L'OHI AINSI QU'AUX OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'HYDROGRAPHIE, DE CARTOGRAPHIE ET DE SECURITE MARITIME DECRITES DANS LA CONVENTION UNCLOS, DANS LE CHAPITRE V DE LA CONVENTION SOLAS AINSI QUE DANS D'AUTRES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX.

LISTE D' ACTIONS

1. Révision de la M-2. Tous les membres du CBC doivent communiquer des données avant le 31 décembre 2003.
2. Les membres du CBC encouragent la contribution des CHR au processus relatif à la S-55 (conseils aux Etats non-membres; élaboration de bases de données régionales).
3. Les membres du CBC doivent favoriser l'établissement de contacts avec les Etats non-membres de leur région.
4. Le groupe de travail du CBC (RU (présidence), Australie, Chili France, Allemagne, Inde et USA) doit communiquer, à tous les membres du CBC, par courrier électronique un avant-projet de document concernant la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités, à tous les membres du CBC, avant le 31 décembre 2003.
5. Le CBC doit compléter la liste des agences de financement, avant le 31 décembre 2003.
6. Identification des options de suivi appropriées avant le 31 décembre 2003 , par exemple des ateliers (la France en relation avec le WAAT et le Chili avec le PAIGH, étant donné que les deux assurent la présidence de projets en cours).

ANNEXE 6 au rapport du CBC

LISTE DES DOCUMENTS

(Tous ces documents sont disponibles sur le site WEB de l'OHI à l'adresse suivante :
www.iho.shom.fr)

| | | |
|---------|---|-------|
| CBC1-1 | Ordre du jour provisoire | 1 |
| CBC1-2 | Ordre du jour annoté | 1 |
| CBC1-3 | Calendrier provisoire | 1 |
| CBC1-4 | Informations de fond -Rapport sur les anciennes activités du CCAT | 1 |
| CBC1-5 | Liste des Documents (<i>document présent</i>) | 1 |
| CBC1-6 | Mandat du CBC de l'OHI | 2 |
| CBC1-7 | Règles de procédure du CBC de l'OHI | 3 |
| CBC1-8 | Règle 9 du Chapitre V de la Convention SOLAS | 4 |
| CBC1-9 | Rapport sur les récentes initiatives des CHR | 5 |
| CBC1-10 | Programme 2 « Renforcement des capacités » du Programme de travail de l'OHI pour la période 2003-2007 | 6 |
| CBC1-11 | Définition du renforcement des capacités | 6.1 |
| CBC1-12 | Rapport sur les projets en cours dans le domaine de la coopération technique | 6.2 |
| CBC1-13 | Rapport sur la nouvelle édition de la Publication S-55 de l'OHI | 6.3 |
| CBC1-14 | Stratégie en matière de renforcement des capacités | 7 |
| CBC1-15 | Rapport sur les Organisations de financement | 8.1 |
| CBC1-16 | Fonds d'affectation spéciale de l'OHI | 8.2 |
| CBC1-17 | Rapport sur la contribution du secteur privé | 8.3 |
| CBC1-18 | Rapport sur la contribution du milieu universitaire | 8.4 |
| CBC1-19 | Programme de travail du Comité / Liste d'actions | 9 |
| CBC1-20 | Compte rendu de la réunion | ----- |
| CBC1-21 | Liste des Participants | ----- |